

Présents et excusés :

38 personnes présentes, 10 excusées
Cf. feuille de présence en annexe



Ordre du jour

Introduction

- 1. Gouvernance du Grand Cycle de l'eau**
- 2. Outils financiers en Tarentaise - les perspectives**
- 3. Actions en cours**

Le diaporama présenté lors de la réunion est annexé au présent compte-rendu.



Compte-rendu

Introduction

André Pointet, Vice-Président Eau de l'APTV, introduit la réunion. Il exprime le souhait de l'APTV de réunir de nouveau l'instance Comité de Bassin avec l'ensemble des acteurs de l'eau en Tarentaise alors que la dernière avait eu lieu en septembre 2016. Il note l'évolution récente de la politique de gestion de l'eau dans la vallée avec le choix du territoire de prioriser, dès 2017, la phase de construction de la gouvernance GEMAPI et du grand cycle de l'eau. Ceci engendrant un report des phases de construction des futurs contrats avec les partenaires financiers (PAPI et contrat de bassin). Il présente ensuite succinctement le cadre général du scénario d'organisation envisagé avec une maîtrise d'ouvrage conservée à l'échelle des communautés de communes et la mise en place d'un pôle mutualisé à l'échelle de la Tarentaise. Il précise qu'il est essentiel de conserver et développer une connaissance et une animation à l'échelle de la vallée. Il présente ensuite les évolutions récentes du service Eau et Rivière de l'APTV avec l'arrivée de Thomas Avarello en remplacement de Marie Maussin à l'été 2017 et l'arrivée prochaine d'une technicienne de rivière, Mélanie Brunet. Il conclut son propos en précisant l'objectif du comité de bassin de ce jour qui consiste à informer et partager avec l'ensemble des acteurs de l'eau, les dernières évolutions de la gestion du grand cycle de l'eau en Tarentaise.

1. Gouvernance du Grand Cycle de l'eau

Présentation du scénario (cf. diaporama en PJ)

2. Outils financiers en Tarentaise - les perspectives

Présentation des perspectives envisagés pour la construction des futurs outils contractuels à l'échelle de la Tarentaise. (cf. diaporama en PJ)

Florence EVRA, représentante de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, intervient pour présenter le contexte financier délicat de l'Agence de l'Eau. En effet, une baisse importante des budgets est actuellement en cours avec à la clé une diminution des retombées financières sur les territoires (157 millions d'€ en 2017 - 126 millions en 2018 et probablement < 100 millions d'€ pour 2019). Elle précise qu'une priorisation des dossiers subventionnés sera engagée et invite ainsi le territoire à conserver sa dynamique de bassin versant et à poursuivre son intervention sur les actions inscrites au Programme de Mesures.

Elle conclut son propos en précisant que les éléments du 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau (cadre de contractualisation, financements, ...) seront connus à l'automne prochain. Un retour vers les territoires sera alors réalisé.

Georges St Germain, Vice-président CCCT, interroge l'Agence de l'Eau sur sa vision de la gouvernance envisagée par le territoire.

- **Florence EVRA, représentante de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse**, encourage le territoire à conserver sa vision de bassin versant dans la construction de ces programmes d'actions qui devrait permettre un accompagnement financier de la part de l'Agence de l'Eau.

Gaston Pascal Mousselard, président de la CCHT, s'interroge sur les différences qui existent entre le portage PAPI d'intention ou d'un PAPI Travaux.

Stéphanie Aime, DST de la commune de Val D'Isère souhaite également connaître les retombées financières potentielles sur le territoire en fonction des outils qui seront contractualisés.

- Il est précisé que l'Etat différencie ses deux outils en fonction de leurs objectifs respectifs et sont ainsi cadrés par un cahier des charges précis.

L'objectif du PAPI d'intention est ainsi de réaliser des études pour parvenir à un diagnostic approfondi du territoire (caractérisation des enjeux exposés, fonctionnement hydraulique, degré de vulnérabilité...), à la définition d'une stratégie globale et cohérente à l'échelle du bassin versant, et enfin la construction d'un programme d'actions. A contrario, le PAPI complet s'adresse aux porteurs de projets qui disposent d'une connaissance suffisante du territoire avec un diagnostic étoffé ainsi qu'une stratégie déclinée en programme d'actions (possibilité également de réaliser quelques études complémentaires).

Si le territoire contractualise un PAPI d'intention, le financement des études et des postes d'animation pour la construction du PAPI complet serait assuré. A contrario, aucun financement d'opérations travaux ne serait envisageable pendant la durée du PAPI d'intention (3 ans)

Si le territoire contractualise un PAPI complet, le financement d'opérations travaux une fois le dossier validé (d'ici 2- 3 ans) serait envisageable alors que le financement des postes d'animation et des études nécessaires à la construction de l'outil ne le serait pas.

Une concertation avec l'ensemble des acteurs/porteurs de projet de la vallée est envisagée dans le second semestre 2018 afin de recueillir leurs besoins. Ceci permettra au territoire de se positionner sur l'outil qu'il souhaitera privilégier.

- **Sophie Lecacher d'Arlyère**, précise que le décret digue 2015 impacte de nombreux ouvrages en Tarentaise sur lesquels il sera indispensable de porter des études d'amélioration de la connaissance. Elle estime ainsi que la mise en œuvre d'un PAPI d'intention constituerait alors une opportunité de financement intéressante.

Bernard Jacquot de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations remarque que, dans les enjeux présentés sur le territoire, l'usage navigation n'a pas été abordé et qu'il conviendrait de l'intégrer dans la réflexion.

- Il est indiqué que l'ensemble des thématiques n'a pu être abordé dans la présentation et que l'Eau vive constitue effectivement un usage à part entière qu'il conviendra d'intégrer aux démarches. Pour autant, il est précisé que cette thématique ne constitue pas une compétence obligatoire pour les collectivités. Il conviendra alors de trouver une maîtrise d'ouvrage potentielle si des actions en lien avec cet usage sont identifiées.

3. Actions en cours

Présentation des actions en cours sur la Tarentaise (cf. diaporama en PJ)

Georges St Germain, Vice-président CCCT, note, à la suite de la présentation des actions sur le volet hydromorphologique, qu'elles constituent un exemple caractéristique de la nécessité de travailler à l'échelle du bassin versant de la Tarentaise sans cloisonner les territoires pour ainsi avoir une action cohérente.

Laurent Chamiot-Clerc, représentant d'EDF, précise qu'EDF souhaite être partie prenante de la démarche d'expérimentation hydraulique sur la basse Tarentaise et la combe de Savoie et se met à disposition du territoire au besoin.

Manuel Vallat, directeur de la fédération de pêche, remarque la prépondérance d'enjeux et d'actions sur la gestion du risque inondation en Tarentaise et s'interroge sur les actions de gestion et de préservation des milieux aquatiques.

Il précise que les enjeux « Milieux Aquatiques » de la vallée ont peu changé depuis les dernières études et que des actions pourraient ainsi être inscrites dans les prochains contrats. Il propose également, d'intégrer dans la réflexion, des actions du « plan départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles » en cours de réalisation et dont les conclusions seront connues au 1^{er} semestre 2019.

Il note cependant la nécessité d'engager une réflexion sur la préservation des milieux aquatiques en lien avec le développement actuel des microcentrales en Tarentaise.

Il conclut son propos en remarquant que la fédération de pêche peut constituer un acteur sur ces actions « Milieux Aquatiques » autant en accompagnement qu'en maîtrise d'ouvrage propre.

- Il est précisé que, lors de l'étude GEMAPI, les porteurs de projet ont été sollicités et des actions de gestion du risque inondation ont principalement été remontées. Pour autant, l'enjeu milieux aquatiques ne pourrait être mis de côté en Tarentaise. L'exemple est pris des actions, sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération de pêche et/ou des AAPPMA, qui ont été réalisés dans le précédent contrat.
Enfin, il est précisé qu'une concertation est envisagée dans le second semestre 2018 auprès des porteurs de projets/ partenaires, dont la fédération de pêche fait partie, pour collecter leurs attentes/besoins qui pourront être intégrés dans les prochains outils.

Alain Machet, de l'association Vivre en Tarentaise s'interroge sur le portage d'actions en lien avec les pollutions des cours d'eau et s'interroge plus particulièrement sur les conventions de raccordement de rejets.

- **André Pointet, Vice-Président Eau de l'APTV** indique que les conventions de raccordement sont bien cadrées dans le développement des nouvelles zones d'activités.
- Il est précisé que la pollution des eaux des activités artisanales/industrielles est un des volets du précédent contrat de bassin versant qui n'a pu être animé et qui devra donc être relancé dans le cadre des futurs outils. Il est ajouté que la pollution des eaux constitue un enjeu fort pour le territoire ; des actions ont ainsi été définies dans le Programme de Mesures de l'Isère en Tarentaise.
- **Laurence Thivel du service Environnement de la DDT 73**, précise qu'en cas de pollution, les services de police de l'eau peuvent être sollicités.

Laurence Thivel du service Environnement de la DDT 73, ajoute que la gestion de la ressource en eau constitue également un enjeu de demain en Tarentaise sur lequel il apparaît indispensable de travailler dès aujourd'hui pour ainsi anticiper et éviter des situations de crises.

André Pointet, Vice-Président Eau de l'APTV remercie l'ensemble des participants et conclut la réunion. Il note que le territoire progresse dans son organisation de la gestion du grand cycle de l'eau et dans la construction des outils. Il remarque que les évolutions réglementaires et financières en cours (notamment la baisse des dotations) ne facilitent pas le développement de politiques publiques territoriales. Au vu de l'ampleur des enjeux « gemapiens » dans la vallée, un chantier de planification et de priorisation des actions apparaît indispensable.